## CONSEIL D'ÉTAT

N° CE: 52.306

### Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national de la chapelle de Walsdorf, inscrite au cadastre de la Commune de Tandel, section FA de Walsdorf, sous le numéro 128/325, appartenant d'après l'extrait cadastral à « Walsdorf, la chapelle »

# Avis du Conseil d'État (24 octobre 2017)

Par dépêche du 11 juillet 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Tandel du 6 mai 2014 demandant le classement sous rubrique, un rapport de la séance du 26 octobre 2015 de la Commission des sites et monuments nationaux, une lettre de la Fabrique d'église de Fouhren du 3 mai 2017 demandant également le classement sous rubrique, un plan cadastral, une description de la parcelle, une fiche d'inventoriage ainsi qu'une documentation photographique de la chapelle à classer.

Le Conseil d'État approuve le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

#### Observations d'ordre légistique

#### Intitulé

L'intitulé n'est pas à faire suivre d'un point final, étant donné que les intitulés ne forment pas de phrase.

#### Article 1<sup>er</sup>

Les lettres « er », figurant en exposant, ne sont pas à souligner.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 24 octobre 2017.

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Marc Besch

s. Georges Wivenes